



FRANCAIS/FRENCH

To: Our Valued Customers

Re: **Canadian Brizo Brand Sales Policy**

Effective Date: **July 1, 2017, revised version effective February 1, 2018**

Masco Canada Limited (**MCL**) has adopted the following Sales Policy for its BRIZO® product offerings. This Policy applies to all Canadian Brizo Brand Retailers and Distributors (collectively, **Brizo Resellers**), including Canada-based:

- Plumbing Showrooms
- Wholesalers
- Kitchen and Bath Dealers
- Authorized Online Retailers (as defined below)

Delta Faucet Company's premium Brizo brand offers consumers distinctive designs and inventive technologies that meet the discerning demands of the high-end consumer. Delta Faucet Company (**DFC**) and MCL are committed to maintaining this high-end, quality image of the Brizo brand. Delta Faucet Company (**DFC**) is committed to providing innovative technology and solutions that help people use water in better ways, both in the kitchen and bath. Consistent with this commitment, the company is focused on incorporating technology and design in a way that meets the discerning demands of a premium consumer. MCL believes that certain sales, advertising and customer service practices are inconsistent with its competitive strategy for these products and the Brizo brand image. These practices also may undermine the commitment of DFC and its Brizo Resellers to provide an appropriate level of service, merchandising, advertising and promotion in support of DFC's strategy for **Brizo MAP Products** (a collection of BRIZO products that have a predetermined Minimum Advertised Price as designated by MCL in its price files or otherwise) and, in turn, the Brizo brand image.

As part of our strategy to maintain the reputation of, and our investment in the Brizo brand, Masco Canada Limited is adopting the following Sales Policy for all existing and new Brizo Resellers in Canada, which will allow us to:

- Market Brizo products as a high-end, quality brand in the plumbing and decorative hardware products industry.
- Support our commitment, as partners, to continue to provide the appropriate level of service, merchandising, advertising and promotional support for Brizo MAP Products and the Brizo brand.

Brizo Resellers

1. No Brizo Reseller shall sell any Brizo MAP Products to any person or entity (whether or not a Brizo Reseller) that it knows or reasonably expects will resell such products on the internet (unless that person or entity is an Authorized Online Retailer).

BRIZO™

2. No Brizo Reseller shall sell Brizo MAP Products to any person or entity (whether or not a Brizo Reseller) that it knows or reasonably expects will advertise the Brizo MAP Products in any medium (including, without limitation, print, radio, television, retailer or other websites, auction sites, shopping engines, online marketplaces, internet resale sites and electronic media) at a price lower than the Minimum Advertised Price established by Masco Canada Limited. *A current MAP listing is available on mascocanada.com in the Brand section under Brizo or through your local representative.*
3. If any Brizo Reseller that is not an Authorized Online Retailer fails to comply with this Policy, the consequences set forth on **Exhibit 1** shall apply.
4. If an Authorized Online Retailer fails to comply with this Policy, the consequences set forth on **Exhibit 2** shall apply.
5. If a Brizo Reseller believes a violation letter was sent in error, then within five business days from receiving such notice, it may submit evidence to MCL for consideration at brizocanadasales@mascocanada.com . If MCL, in its sole judgment, finds such evidence to be persuasive, it may rescind the finding of a violation.
6. Notwithstanding the provisions of **Exhibits 1 and 2**:
 - (a) After a violation, a failure to comply with this Policy will not be treated as a subsequent violation unless it occurs (or continues) more than two days after a previous violation, and
 - (b) Any violation of this Policy that occurs more than 12 months before the most recent violation will no longer be considered a violation for purposes of calculating the appropriate level of consequence.
7. Masco Canada Limited reserves the right, in its sole discretion and without being required to exhaust the consequences set forth on **Exhibit 1**, to stop selling Brizo products to, and/or withdraw Brizo Reseller status from, any Brizo Reseller that MCL deems to be a chronic violator or that otherwise demonstrates its unwillingness or inability to comply with this Policy.

Brizo Authorized Online Retailers

1. Companies that satisfy the criteria set forth in the MCL Online Sales Application and Agreement may be designated as **Authorized Online Retailers** of Brizo products.
2. Companies that are interested in becoming an Authorized Online Retailer must submit an MCL Online Sales Application and Agreement, which is subject to approval by Masco Canada Limited in its sole discretion.
3. Companies that are designated as Authorized Online Retailers will receive the following benefits:
 - Authorization to sell Brizo MAP Products online through authorized websites.
 - Training or materials for its online customer service team, including eLearning modules on Brizo products and technology.
 - Permission to use Brizo logos and other digital assets (including product data, images, marketing material, etc.).
 - Permission to use the Authorized Online Retailer icon/badge furnished by MCL.
4. A current list of the Authorized Online Retailers will be posted on mascocanada.com in the Brand section under Brizo or otherwise communicated to all Brizo Resellers.
5. Unless it is an Authorized Online Retailer, no Brizo Reseller shall sell any Brizo MAP Products on the internet, including on its own website, third party websites, auction sites, shopping engines, online marketplaces and/or internet resale sites.

6. An Authorized Online Retailer may not sell Brizo MAP Products on or through any website not previously approved by MCL, including third-party websites, auction sites, online marketplaces, and/or



internet resale sites. A list of the approved third-party websites, auction sites, online marketplaces, and internet resale sites may be obtained by contacting brizocanadasales@mascocanada.com. An Authorized Online Retailer may request approval to sell on any other third-party website, auction site, online marketplace, or internet resale site by contacting brizocanadasales@mascocanada.com.

7. Within 30 days of adding a new supplier, Authorized Online Retailers must provide information to MCL regarding the person(s) or entity(ies) from which such company purchases Brizo products. This information is sent to brizocanadasales@mascocanada.com. In the event of a violation of this Brizo Brand Sales Policy, MCL may request information about the company's current supplier(s) and the company must provide this information within 30 days or will face removal of its authorization.

8. Masco Canada Limited reserves the right, in its sole discretion and without being required to exhaust the consequences set forth on **Exhibit 2**, to stop selling Brizo products to, and/or withdraw Brizo Authorized Online Retailer status from, any Brizo Authorized Online Retailer that MCL deems to be a chronic violator or that otherwise demonstrates its unwillingness or inability to comply with this Policy.

Masco Canada Limited has adopted this Policy unilaterally in furtherance of its independent business strategy for the Brizo brand. Each Brizo Reseller is free to decide independently whether to follow this Policy.

No MCL employee or representative is authorized to modify or change this Policy for any particular Brizo Reseller. Masco Canada Limited alone will implement, interpret and enforce this Policy in its sole discretion and independent judgment. MCL does not expect, and will not accept, any assistance from or agreement with you about this Policy or its implementation, interpretation or enforcement. Please make sure that all appropriate people in your organization receive a copy of this Policy. Masco Canada Limited reserves the right to amend or discontinue this Policy at any time, and we will notify you of any such amendment or discontinuation. This Policy is in addition to and separate from all other MCL policies.

Thank you for your continued support of Brizo products.

BRIZO[™]

Consequences for violations by any Brizo Reseller that is not an Authorized Online Retailer

If any Brizo Reseller that is not an Authorized Online Retailer fails to comply with this Policy, the following consequences shall apply:

- (a) First Violation: Written notification of the violation and explanation of the consequences of continuing violations.
- (b) Second Violation: Effective as of the date specified in the second written notification and continuing for 30 days, Masco Canada Limited will stop selling to the Brizo Reseller the Brizo MAP Products to which the violation relates (e.g., the 63053LF-PC Litze Single Handle Pull-Down Kitchen Faucet in chrome).
- (c) Third Violation: Effective as of the date specified on the third written notification and continuing for a period of 30 days, Masco Canada Limited will stop selling to the Brizo Reseller the collection of Brizo MAP Products to which the violation relates (e.g., the Litze Kitchen Collection).
- (d) Fourth Violation: Effective as of the date specified in the fourth written notification, and continuing for a period of 90 days Masco Canada Limited will stop selling to the Brizo Reseller the collection of Brizo MAP Products to which the violation relates.

Written notification in all cases may be sent via email.

Exhibit 2

Consequences for violations by any Authorized Online Retailer

If any Brizo Authorized Online Retailer fails to comply with this Policy, the following consequences shall apply:

- (a) First Violation: Written notification of the violation and explanation of the consequences of continuing violations.
- (b) Second Violation: Second written notification of the violation and explanation of the consequences of continuing violations.
- (c) Third Violation: Effective as of the date specified in the third written notification and continuing for a period of 30 days, the following consequences shall apply:
 - i. Loss of all Authorized Online Retailer benefits.
 - ii. MCL will stop selling the Brizo MAP Products to which the violation relates.
 - iii. The Authorized Online Retailer will not be authorized to purchase from any distributor the Brizo MAP Products to which the violation relates.
- (d) Fourth Violation: Effective as of the date specified in the fourth written notification, and continuing for a period of 90 days the following consequences shall apply:
 - i. Loss of all Authorized Online Retailer benefits.
 - ii. MCL will stop selling the Brizo MAP Products to which the violation relates.
 - iii. The Authorized Online Retailer will not be authorized to purchase from any distributor the Brizo MAP Products to which the violation relates.

Written notification in all cases may be sent via email.

ENGLISH/ANGLAIS

À l'attention de notre distinguée clientèle

Objet : **Politique de vente des produits de marque Brizo au Canada**

Date d'entrée en vigueur: **1er juillet 2017, version révisée en vigueur le 1er février 2018**

Masco Canada Limited (**MCL**) a adopté la politique de vente suivante pour les produits Brizo^{MD}. Cette Politique s'applique à tous les détaillants et distributeurs canadiens des produits de marque Brizo (collectivement nommés les **Revendeurs Brizo**), y compris les points de vente suivants au Canada :

- Salles de montre en plomberie
- Grossistes
- Magasins spécialisés en cuisine et salle de bain
- Détaillants autorisés en ligne (tel que définis ci-dessous)

La marque distinguée Brizo de Delta Faucet Company offre aux consommateurs des designs distinctifs et des technologies inventives qui répondent aux demandes exigeantes des clients à la recherche du haut de gamme. Delta Faucet Company (DFC) et MCL sont engagées à maintenir l'image de qualité haut de gamme de la marque Brizo. Delta Faucet Company (DFC) s'est engagée à fournir des solutions et des technologies innovatrices pour aider les personnes à utiliser l'eau via des moyens améliorés, tant dans la cuisine que dans la salle de bain. Dans le cadre de cet engagement, la compagnie se concentre à incorporer la technologie et le design de manière à répondre aux demandes distinctives des clients à la recherche de produits haut de gamme. MCL croit que certaines pratiques de vente, publicitaires et de service à la clientèle sont incompatibles avec sa stratégie de compétition pour ces produits, ainsi que pour l'image de la marque Brizo. Ces pratiques peuvent aussi miner l'engagement de DFC et de ses revendeurs Brizo à fournir un niveau approprié de service, de merchandisage, de publicité et de promotion, en support de la stratégie de DFC envers les **produits Brizo PMP** (une collection de produits BRIZO qui comportent un Prix minimum publicisé, tel que désigné par MCL dans ses fichiers de liste de prix, ou autrement), et en conséquence, envers l'image de la marque Brizo.

Dans le cadre de sa stratégie de protection de notre réputation et de nos investissements dans la marque Brizo, Masco Canada Limited procède à l'adoption de la Politique de vente suivante pour tous les Revendeurs Brizo au Canada, existants et nouveaux, visant à nous permettre notamment de :

- Mise en marché des produits Brizo comme une marque de qualité et de produits hauts de gamme dans l'industrie de la quincaillerie décorative et de la plomberie.
- Soutenir notre engagement, en qualité de partenaires, à continuer de fournir le niveau approprié de service, de merchandisage, de publicité et de soutien promotionnel pour les produits **Brizo PMP** et pour la marque Brizo.

Revendeurs Brizo

1. Aucun Revendeur Brizo ne doit pas vendre les produits Brizo PMP à une personne ou une entité (qu'il s'agisse ou non d'un Revendeur Brizo) dont il sait ou qu'il puisse anticiper raisonnablement qu'elle revendra de tels produits via Internet (à moins que cette personne ou entité soit un Détaillant en ligne autorisé).

2. Aucun Revendeur Brizo ne doit vendre des produits Brizo PMP à une personne ou une entité (qu'il s'agisse ou non d'un Revendeur Brizo) dont il sait ou qu'il puisse anticiper raisonnablement qu'elle publicisera les produits Brizo PMP dans quelque média (incluant, sans limitation, les médias imprimés, à la radio, à la télévision, sur les sites Web des détaillants et autres, sur des sites d'encan en ligne, sur des engins de recherche pour achat, sur les marchés en ligne, sur les sites de revente via Internet et via des médias électroniques), à un prix qui serait inférieur au Prix minimum publicisé, tel qu'établi par Masco Canada Limited. *Une liste des prix des produits PMP à jour est disponible à l'adresse mascocanada.com, sous la section de la marque Brizo, et auprès de votre représentant local.*
3. Si un Revendeur Brizo qui ne serait pas un *Détaillant en ligne autorisé* manque à se conformer à cette Politique, les conséquences décrites à l'**Annexe 1** doivent s'appliquer.
4. Si un Détaillant en ligne autorisé manque à se conformer à cette Politique, les conséquences décrites à l'**Annexe 2** doivent s'appliquer.
5. Si un Revendeur Brizo croit qu'une lettre de dénonciation d'une violation a été transmise par erreur, alors dans les cinq (5) jours ouvrables suivants la réception d'un tel avis, il pourra soumettre à MCL sa preuve pour considération, à l'adresse brizocanadasales@mascocanada.com. Si MCL, selon son seul jugement, détermine que cette preuve est persuasive, elle peut renverser cette détermination de violation.
6. Indépendamment des provisions des **Annexes 1 et 2** :
 - (a) Après une violation, un manquement à se conformer à cette Politique ne sera pas traité comme une violation subséquente, à moins qu'il survienne (ou se perpétue) plus de deux (2) jours après une violation antérieure, et
 - (b) Toute violation de cette Politique qui serait survenue plus de douze (12) mois avant la violation la plus récente ne sera plus considérée comme une violation, aux fins du calcul du niveau approprié de conséquence.
7. Masco Canada Limited se réserve le droit, à son unique discrétion, et sans qu'elle doive annuler les conséquences décrites à l'**Annexe 1**, de cesser de vendre tous les produits Brizo au, et/ou de retirer le statut de Revendeur Brizo au revendeur que MCL juge être un contrevenant chronique, ou qui démontrerait autrement son manque de volonté ou son incapacité à se conformer à cette Politique.

Détaillants en ligne autorisés Brizo

1. Les compagnies qui satisfont aux critères établis dans la demande et convention avec MCL pour la vente en ligne peuvent être désignées comme **Détaillants en ligne autorisés** des produits Brizo.
2. Les compagnies qui sont intéressées à devenir Détaillant en ligne autorisé doivent soumettre une demande et convention avec MCL pour la vente en ligne, laquelle est assujettie à une approbation par Masco Canada Limited, à son unique discrétion.
3. Les compagnies qui sont désignées comme Détaillants en ligne autorisés bénéficieront des avantages suivants :
 - Une autorisation pour vendre des produits Brizo PMP en ligne via des sites Web autorisés.
 - La formation ou le matériel pour son équipe de service en ligne à la clientèle, y compris des modules d'apprentissage en ligne sur les produits Brizo et leur technologie.
 - La permission d'utiliser les logos de Brizo et autres actifs électroniques (y compris les données des produits, les images, le matériel aux fins de marketing, etc.).
 - La permission d'utiliser l'icône/l'insigne de Détaillant en ligne autorisé fournie par MCL.
4. Une liste à jour des Détaillants en ligne autorisés sera affichée sur le site mascocanada.com dans la section sous la marque Brizo, ou elle sera communiquée autrement, à tous les Revendeurs Brizo.
5. À moins d'être Détaillant en ligne autorisé, aucun Revendeur Brizo ne doit vendre des Produits Brizo PMP via Internet, y compris sur son propre site Web, sur des sites Web de tierce partie, des sites d'encan en ligne, des engins de recherche pour achat, des marchés en ligne et/ou sur des sites de revente via Internet.

6. Un Détaillant en ligne autorisé ne peut pas vendre des produits Brizo PMP sur un site Web ou via quelque site Web qui n'ait pas été approuvé au préalable par MCL, y compris des sites Web de tierce partie, des sites d'encan en ligne, des marchés en ligne, et/ou sur des sites de revente via Internet. Une liste des sites approuvés comme sites Web de tierce partie, sites d'encan en ligne, de marché en ligne, et sites de revente via Internet peut être obtenue en faisant une demande à l'adresse brizocanadasales@mascocanada.com. Un Détaillant en ligne autorisé peut demander une approbation pour vendre sur tout autre site Web de tierce partie, site d'encan en ligne, site de marché en ligne, ou sur un site de revente via Internet, en en faisant la demande à l'adresse brizocanadasales@mascocanada.com.
7. Dans les trente (30) jours suivant l'ajout d'un nouveau fournisseur, les Détaillants en ligne autorisés doivent fournir l'information à MCL concernant la ou les personnes ou entités desquelles cette compagnie achète des Produits Brizo. Cette information doit être transmise à l'adresse brizocanadasales@mascocanada.com. Dans l'éventualité d'une violation de cette Politique de vente des produits de marque Brizo au Canada, MCL peut demander l'information concernant le ou les fournisseurs actuels de la compagnie, et la compagnie doit soumettre cette information dans les trente (30) jours, sinon, elle deviendra alors passible du retrait de son autorisation.
8. Masco Canada Limited se réserve le droit, à son unique discrétion, et sans qu'elle doive annuler les conséquences décrites à l'**Annexe 2**, de cesser de vendre tous les produits Brizo au, et/ou de retirer le statut de, Détaillant en ligne autorisé de, à tout Détaillant en ligne autorisé Brizo que MCL juge être un contrevenant chronique, ou qui démontrerait autrement son manque de volonté ou son incapacité à se conformer à cette Politique.

Masco Canada Limited a adopté cette Politique de manière unilatérale comme un ajout à sa stratégie d'affaire indépendante pour les produits de marque Brizo. Chaque Revendeur Brizo est libre de décider de manière indépendante à savoir s'il entend respecter ou non cette Politique.

Aucun employé ni représentant de MCL est autorisé à modifier ou changer cette Politique pour quelque Revendeur Brizo en particulier. Masco Canada Limited seule peut procéder à l'implantation, à l'interprétation et au renforcement de cette Politique, à son unique discrétion, et selon son propre jugement indépendant. MCL n'anticipe pas, et n'acceptera pas, quelque assistance de vous, ni d'entente avec vous, concernant cette Politique ou son implantation, son interprétation ou son renforcement.

Veillez vous assurer que toutes les personnes appropriées au sein de votre organisation reçoivent une copie de cette Politique. Masco Canada Limited se réserve le droit d'amender ou de mettre un terme à cette Politique en tout temps, et nous vous aviserons le cas échéant de toute modification ou discontinuation. Cette Politique est un ajout, et est séparée de toutes les autres politiques de MCL.

Nous vous remercions pour votre soutien continu des produits de marque Brizo.

Annexe 1

Conséquences des violations par un Revendeur Brizo qui ne serait pas un Détaillant en ligne autorisé

Si un Revendeur Brizo qui ne serait pas un Détaillant en ligne autorisé manque à se conformer à cette Politique, les conséquences suivantes vont s'appliquer :

- a) Première violation : Un avis par écrit concernant la violation, et une explication des conséquences des violations continues.
- b) Seconde violation : Prenant effet en date spécifiée dans le second avis, et se continuant pendant une période de trente (30) jours, Masco Canada Limited cessera de vendre au Revendeur Brizo les produits Brizo PMP en relation avec la violation (p.ex., le modèle 63053LF-PC Mitigeur de cuisine Litze à tirette en chrome).
- c) Troisième violation : Prenant effet en date spécifiée dans le troisième avis, et se continuant pendant une période de trente (30) jours, Masco Canada Limited cessera de vendre au Revendeur Brizo la collection des produits Brizo PMP en relation avec la violation (p.ex., la collection Litze pour la cuisine).
- d) Quatrième violation : Prenant effet en date spécifiée dans le quatrième avis, et se continuant pendant une période de quatre vingt-dix (90) jours, Masco Canada Limited cessera de vendre au Revendeur Brizo la collection des produits Brizo PMP en relation avec la violation.

Dans tous les cas, les notifications par écrit seront transmises par courriel.

Annexe 2

Conséquences des violations par un Détaillant en ligne autorisé

Si un Détaillant en ligne autorisé Brizo manque à se conformer à cette Politique, les conséquences suivantes vont s'appliquer :

- a) Première violation : Un avis par écrit concernant la violation, et une explication des conséquences des violations continues.
- b) Seconde violation : Un second avis par écrit concernant la violation, et une explication des conséquences des violations continues.
- c) Troisième violation : Prenant effet en date spécifiée dans la troisième notification par écrit, et se continuant pendant une période de trente (30) jours, les conséquences suivantes vont s'appliquer :
 - i. La perte de tous les avantages de Détaillant en ligne autorisé.
 - ii. MCL cessera de vendre les produits Brizo PMP en relation avec la violation.
 - iii. Le Détaillant en ligne autorisé n'aura plus l'autorisation d'acheter des produits Brizo PMP en relation avec la violation de quelque distributeur.
- d) Quatrième violation : Prenant effet en date spécifiée dans la quatrième notification par écrit, et se continuant pendant une période de quatre vingt-dix (90) jours, les conséquences suivantes vont s'appliquer :
 - i. La perte de tous les avantages de Détaillant en ligne autorisé.
 - ii. MCL cessera de vendre les produits Brizo PMP en relation avec la violation.
 - iii. Détaillant en ligne autorisé ne sera plus autorisé à acheter les produits Brizo PMP en relation avec la violation de quelque distributeur.

Dans tous les cas, les notifications par écrit seront transmises par courriel.